

**Objet : Budget général – Budget primitif 2026**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 03 mars 2026**

**L'an deux mille vingt-six et le trois mars à 18 heures 30**

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO,

Présents : MMES MRS. ALLARD, BOIS, FRANCONY, LAVOREL, POLLET, SOMVEILLE ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ANDRIOT, GALOCHE (Pouvoir à S. FRANCONY).  
MARACHAIS, VEUILLET, TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 20/02/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président,

Vu la Loi 94-504 du 22 juin 1994 ;

Vu la Loi 96-142 du 21 février 1996 ;

Vu la loi n°2015-9941 du 7 août 2015, article 106 III ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L2311-1, L2311-2, L2312-1 et L2312-2 ;

Vu la délibération n°2023\_20\_07\_17 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024 ;

Vu la délibération n°2024\_21\_03\_32 relative au règlement budgétaire et financier ;

**Soumet** aux conseillers communautaires les propositions budgétaires pour l'exercice 2026 du budget général qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	721 673.25 €	204 905.90 €	926 578.85 €
Recettes	721 673.25 €	204 905.90 €	926 578.85 €

Et comprenant les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2025	3004.42 €
Excédent d'investissement 2025	72 619.91 €
Solde des RAR 2025	0
Affectation du résultat 2025	0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration :

ADOpte le budget primitif du budget général pour l'année 2026 tel que présenté en séance (Détail par section et par chapitre en annexe),

DECIDE de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 tels que présentés en séance,

